



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SEANCE DU 19 MARS 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 14 mars 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 14 mars 2024.

Etaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNE Philippe, M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, M. MICHALSKI Richard, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. NOWACZYK Freddy, M. BENS Frédéric, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme CUISINIER-QUEVA Peggy, Mme LIGNIER Irène, M. DUCLERMORTIER José, Mme VANNECKE Aurélie, M. FIBA Richard.

Étaient absents représentés : M. ZIOLKOWSKI Félix (pouvoir à Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane), Mme BACHELET Véronique, (pouvoir à M. LAISNE Philippe), Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir à M. WATTEL Jean-Marc), M. DANDRE Francis (pouvoir à M. POHIER Jean-Marie), Mme ROUSSEL Ghislaine, (pouvoir à M. COUVILLERS Nicolas).

Étaient absents non représentés : Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme.

Soit : 20 présents, 9 absents (dont 5 pouvoirs), soit 25 votants.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Virginie SZYMKOWIAK-BLASCHKE a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion 13 décembre 2023 est adopté sans observation.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19.03.24.06. DU 19 MARS 2024
PUBLIEE LE 21 MARS 2024

OBJET : CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Madame la Présidente rappelle que depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en Parcours Emploi Compétences. La mise en œuvre des Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Madame la Présidente propose de créer :

- 3 postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, à 20 heures, à compter du 01/05/2024
- 3 postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, à 20 heures, à compter du 15/08/2024
- 6 postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, à 26 heures, à compter du 15/08/2024
- 4 postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, à 30 heures, à compter du 01/05/2024
- 4 postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, à temps complet, à compter du 01/05/2024

VU les arrêtés préfectoraux fixant le montant des aides de l'Etat pour le contrat unique d'insertion Parcours Emploi Compétences ;

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne organisation des services de créer les postes précités, dans les conditions indiquées, dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création des postes précités et la modification correspondante du tableau des effectifs.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 19 mars 2024 a été, le 21 mars 2024, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Karine DERUELLE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 21 mars 2024

Le Maire,

Karine DERUELLE

